

# Adresse mail Professionelle?

# Par Cindyludo, le 24/02/2014 à 15:54

Bonjour,

Je suis en procédure de licenciement actuellement avec mon patron.

J'utilisais une adresse mail de la messagerie GMAIL comme adresse mail professionnelle.

Cependant celui-ci me réclame le mot de passe de ma messagerie.

Je ne connais pas les raisons de cela d'ailleurs.

Dois obligatoirement lui fournir?

Puis-je refuser sans me mettre en fautes?

Comment peux-t-on savoir si une adresse mail est professionnelle?

Merci d'avance.

### Par P.M., le 24/02/2014 à 17:20

#### Bonjour,

Il faudrait savoir si vous travaillez toujours ou si vous êtes en mise à pied conservatoire ou absent de l'entreprise pour une autre raison mais normalement l'employeur peut demander le mot de passe d'une messagerie professionnelle si c'est nécessaire à la poursuite de l'activité de l'entreprise...

La messagerie professionnelle est celle mise à votre disposition par l'employeur même si vous pouvez y stocker des fichiers personnels en le signalant...

#### Par Cindyludo, le 24/02/2014 à 17:25

J'effectue actuellement mon préavis.

Le souci est que bêtement je l'ai utilisé de façon personnelle pendant un certain temps.

Et en aucun cas ils n'ont besoin de cette adresse mail pour continuer l'activité, sachant que

c'est une adresse mail GMAIL et non une adresse mail relative à la société.

Mon adresse mail est du type : aaaaa@gmail.com

Et non: aaaaa@serveur\_de\_la\_sociétè.com

J'espère avoir été assez clair?

Merci

#### Par P.M., le 24/02/2014 à 17:29

A priori, si vous êtes encore dans l'entreprise, l'employeur n'a pas à vous demander le mot de passe d'une messagerie professionnelle mais si inversement vous avez stocké des fichiers professionnels dans une adresse personnelle vous deviez les restituer intégralement et ne pas en conserver une trace...

# Par Cindyludo, le 24/02/2014 à 17:35

Merci pour vos réponses.

Donc si j ai bien compris, après mon préavis, ils sont en droits de réclamer mon mot de passe?

Désolé d insister mais qu est ce qui défini une adresse mail professionnelle?

Clairement cette adresse mail aurait très bien pu être créée par moi-même...

Merci

## Par **P.M.**, le **24/02/2014** à **17:47**

Je pense vous avoir indiqué ce qu'est une adresse professionnelle et d'autre part, ce que vous deviez faire des fichiers stockés dans une messagerie personnelle sachant que ce qui est utilisé dans le matériel de l'entreprise reste sa propriété...

## Par Cindyludo, le 25/02/2014 à 13:58

Merci pour vos réponses.

Dois-je restituer I ensemble des mails de cette adresse mail ou puis la vider avant de donner le mot de passe?

Cordialement,

# Par P.M., le 25/02/2014 à 17:16

## Bonjour,

Je vous avais déjà dit que vous deviez restituer à l'employeur tout ce qui a un caractère professionnel notamment contenu dans les différents fichiers de l'ordinateur professionnel... Si vous voulez éventuellement conserver votre adresse e-mail personnelle, même si cela risque de créer un litige, vous le pourriez si vous n'en avez pas d'autre et changeant éventuellement votre mot de passe et en tenant compte que le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi...